



## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde -4 juillet 2016 à Artigues-Près-Bordeaux

---

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 4 juillet 2016 à 14h30 (cf. liste des présents en annexe 1) autour de l'ordre du jour suivant :

1. Validation de documents
  - a. Compte rendu de la dernière CLE
  - b. Rapport d'activité 2015
2. Points d'avancement sur différents sujets
  - a. Plan de gestion des sédiments de dragage
    - Présentation de quelques résultats des mesures complémentaires
    - Présentation du diagnostic (étape 2)
    - Débat autour des actions à étudier pour les scénarios (étape 3)
  - b. Base de données des indicateurs des changements globaux
    - Présentation des fiches d'indicateurs
    - Débat
3. Actualités
  - a. Modifications de la composition de la CLE
  - b. PAPI Estuaire de la Gironde
  - c. SIG - Base de données SAGE
  - d. Autres sujets (QUEST-Gironde, suivi du plateau rocheux de Cordouan, ...)
4. Consultation de la CLE sur des dossiers réglementaires
  - a. Renouvellement et extension d'une carrière sur la commune d'Ambès
5. Questions diverses

Pièces jointes : Diaporamas

M. Philippe PLISSON, Président de la CLE, introduit la réunion en remerciant les membres de leur présence. Il indique que la réunion du jour est importante notamment par rapport au Plan de Gestion des Sédiments de dragage de l'estuaire puisqu'il s'agira de débattre d'une étape importante de l'étude et si possible de la valider. Les fiches composant la base de données des changements climatiques seront présentées et devront également être validées. Il passe la parole à l'animateur.

M. BERNARD présente l'ordre du jour détaillé.

## **1/ Validation de documents**

M. BERNARD demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la dernière CLE et sur le rapport d'activité d'animation du SAGE pour l'année 2015. Il n'y en a pas. Ces documents sont donc adoptés et seront mis en ligne.

## **2/ Points d'avancement sur différents sujets**

### a. Plan de Gestion des Sédiments (PGS) de dragage

M. BERNARD rappelle les différentes étapes des études du PGS. Il présente ensuite quelques résultats des mesures complémentaires confiées à l'université de Bordeaux. Il demande s'il y a des questions sur ces éléments. Il n'y en a pas.

M. SAILLARD (Bureau d'Etudes ARTELIA) présente les résultats de l'étape 2 du PGS (diagnostic) et les propositions d'actions à étudier pour les scénarios.

M. BARON rappelle que deux bureaux d'études sont mandatés par le SMIDDEST pour cette mission : ARTELIA et IDRA Environnement. Il indique qu'il s'agit d'une étude très complexe, une des plus complexes que le SMIDDEST a pu mener. Il rappelle que le suivi des études s'appuie sur un comité technique composé du SMIDDEST, du département Environnement du GPMB et de l'Agence de l'Eau. Ce comité est animé par M. BERNARD, il se réunit régulièrement et bénéficie (par convention avec l'université de Bordeaux) de l'avis des experts locaux sur des thématiques bien précises (contaminants, poissons, hydrosédimentaire, peuplements benthiques...). Ce programme d'études doit déboucher sur une solution la plus favorable possible à l'environnement. Il y aura nécessairement une phase de confrontation entre ce qui serait le mieux pour l'environnement et les coûts. Il s'agira de trouver le meilleur compromis. Il rappelle que, suite à l'élaboration du PGS et sur sa base, le GPMB sera Maître d'Ouvrage des dossiers réglementaires nécessaires à la demande de renouvellement d'autorisation de dragage d'entretien du chenal et des ouvrages portuaires pour une durée de dix ans. La CLE aura à donner son avis ensuite sur ce dossier durant la procédure administrative.

M. PLISSON indique qu'il lui semble que l'idée de réutiliser les sédiments dragués pour combler des conches ou ré-engraisser des îles est intéressante à creuser, elle pourrait permettre à tout le monde d'y retrouver ses intérêts.

M. RENIER rappelle à son tour la contrainte du GPMB d'obtenir avant 2019 le renouvellement de l'autorisation de dragage d'entretien (on parle exclusivement d'entretien et pas d'approfondissement). Il indique que le GPMB est donc un peu pressé par le temps, et qu'il a souhaité, pour pouvoir prendre en compte au mieux possible ce PGS, prolonger l'autorisation actuelle. Cette prolongation est valable jusqu'en 2018. Il rappelle que le dragage est vital pour le GPMB. Sans cette activité, il y aurait une perte de 70% du trafic.

M. QUESSON demande ce que représentent les 1,8 millions de m<sup>3</sup>/an.

M. SAILLARD répond qu'il s'agit uniquement des sables et que c'est une moyenne sur les dernières années, dont on ne sait pas encore précisément quelle quantité est valorisable.

Mme RABIC rappelle son inquiétude quant à l'augmentation du bouchon vaseux. Elle se dit un peu surprise des résultats présentés. Elle pensait que l'impact n'était pas si faible que ce qui ressort ici. Elle indique le problème des apports de matières en suspension des fleuves vers l'estuaire, dans un contexte de débits de plus en plus faibles et donc avec de moins en moins d'expulsions du bouchon vaseux. Elle rajoute qu'aujourd'hui on sait que le lessivage des sols agricoles constitue un apport important de matières en suspension dans les cours d'eau, et qu'il faudrait le limiter au maximum. Elle indique que cette réduction des apports serait bénéfique pour le milieu et permettrait également vraisemblablement de réduire l'effort de dragage.

M. BERNARD précise que l'on travaille ici spécifiquement sur le sédiment dragué et que ce que soulève ici Mme RABIC vise plus la question de l'arrivée des sédiments dans l'estuaire.

M. BARON rappelle que ces dernières années le SAGE a engagé des échanges avec les acteurs des bassins amont pour traiter de ces questions, notamment avec le colloque réalisé en 2015 « l'Estuaire de la Gironde : entre littoral et bassins versants », à l'initiative de Mme RABIC. Il indique aussi que l'Agence de l'Eau a récemment organisé sa commission de planification sur l'estuaire pour sensibiliser les acteurs de l'amont à ces problématiques.

M. BERNARD reprecise le calendrier à venir des études : le diagnostic (étape 2) est en cours de finalisation et sera prochainement diffusé. L'étape 3 (scénarios) vient de démarrer et il s'agit de cibler l'ensemble des actions à étudier pour les scénarios (débat du jour), scénarios qui seront ensuite établis et étudiés à l'automne 2016. Le PGS sera enfin réalisé sur base du scénario retenu début 2017.

M. BARON indique que l'on transmettra le diaporama en suivant pour laisser aux membres de la CLE un temps de retour sur les propositions d'actions à étudier pour l'étape 3. C'est en effet difficile de réagir à chaud sur ces éléments aussi complexes.

M. LAPOUYADE indique qu'il serait intéressant de voir, par rapport aux expérimentations en cours sur des secteurs dépoldérisés naturellement, s'il n'y a pas un rapprochement à faire pour une bonne articulation des politiques publiques.

Mme RABIC indique que la réutilisation de sables et de vases avait été étudiée dans le cadre de travaux de l'A89. Il y a peut être quelques documents à récupérer.

#### b. Base de données des indicateurs des changements globaux

M. BERNARD rappelle la méthodologie et les différentes étapes de l'étude confiée à EAUCEA pour la construction d'une base de données (BDD) des indicateurs des changements globaux.

Mme CHARDON (Bureau d'études EAUCEA) présente les résultats de l'étape 1, soit l'élaboration des fiches des différents indicateurs proposés.

M. PLISSON demande des précisions sur la montée des eaux et la salinité.

Mme CHARDON indique qu'un indicateur a été établi pour chacun de ces sujets. Concernant le niveau de l'océan, même s'il n'a pas été présenté aujourd'hui, la référence historique du niveau de la mer est prise à Brest et la tendance continue de l'élévation du niveau des eaux est observée depuis plusieurs décennies. Concernant la salinité, elle indique que la tendance à l'augmentation n'est pas aussi franche que sur des indicateurs comme la température ou les débits. Elle précise qu'il y a quand même une forte variation interannuelle, liée aux variations de débits interannuelles notamment. La salinité dans l'estuaire est dépendante d'une multitude de facteurs dont principalement les débits et les coefficients de marée, ce qui explique que la tendance n'est pas aussi droite.

M. BERNARD précise que dans les prochaines semaines, les fiches des indicateurs seront diffusées aux membres de la CLE.

M. JONCHERE indique, concernant les débits, qu'autrefois des prairies humides assuraient un rôle de soutien d'étiage tandis qu'aujourd'hui même lorsque la pluviométrie est importante (comme en 2016) on peut se retrouver rapidement avec des problématiques de manque d'eau dans les rivières. Il précise qu'aujourd'hui on a

creusé des fossés qui évacuent l'eau à grande vitesse pour des questions agricoles ou d'aménagement du territoire. Il aborde ensuite un second point concernant les oiseaux. Il veut préciser qu'on observe aussi des phénomènes inverses, d'adaptation, avec des oiseaux qui auparavant venaient nicher plus au Nord et désormais viennent dans nos régions (exemple : Cigogne). Il faut donc rester prudent, il y a des nuances à indiquer dans certaines tendances. Enfin, il revient sur le sujet de l'eau et il indique qu'il faudra un jour que l'on envisage de revoir nos réseaux hydrauliques avec des systèmes qui permettent de garder de l'eau pour pouvoir en avoir un peu plus l'été.

M. QUESSON indique que depuis 3 ou 4 ans, les syndicats de nos territoires ont pour mission de supprimer les ouvrages de retenues, pour permettre la continuité sédimentaire et piscicole. Donc il ne faut pas être surpris de voir nos petites rivières asséchées très rapidement, avant toute irrigation agricole.

M. BOUCHON indique un bémol à ce sujet. Il n'est pas demandé aux syndicats de retirer tous les obstacles sur les rivières, mais d'aménager les obstacles pour permettre la continuité sédimentaire et piscicole. Il s'agit de les aménager et pas forcément de les retirer.

M. BERNARD précise que l'on est ici sur le débat de la continuité écologique et aussi de la gestion des niveaux d'eau, nécessaire pour satisfaire à l'ensemble des usages et au vivant. Il indique qu'il lui semble qu'effectivement les différentes études engagées ou réalisées sur le territoire vont désormais dans le sens de la continuité écologique par aménagement des ouvrages, en intégrant une réflexion sur l'adéquation avec la gestion des niveaux d'eau au regard des enjeux du territoire concerné (ce qui fait l'objet de dispositions du SAGE).

M. BOUCHON abonde en ce sens. Il souhaite aussi préciser que l'évapotranspiration a augmenté et qu'il est donc évident qu'avec une certaine quantité d'eau au printemps, on ne peut pas aujourd'hui se retrouver avec la même quantité d'eau au milieu de l'été qu'auparavant.

M. BARON rappelle que les fiches indicateurs vont être diffusées et que la prochaine étape de l'étude vise à la construction de la base de données, à l'automatisation de la mise à jour de la base et des fiches associées, ce qui permettra ensuite de mettre à jour les différents indicateurs chaque année. L'intérêt est de voir l'évolution des différents indicateurs dans la durée. Il semble qu'il n'y ait malheureusement pas beaucoup à discuter sur les évolutions que l'on voit déjà nettement.

M. BERNARD indique qu'il est décidé de changer l'ordre des deux derniers points de l'ordre du jour étant donné le retard qui a été pris sur l'avancement de la réunion. Les actualités seront présentées rapidement après la consultation sur le dossier réglementaire.

### **3/ Consultation de la CLE sur des dossiers réglementaires**

#### **a. Renouvellement et extension d'une carrière sur la commune d'Ambès**

M. BERNARD présente le projet, porté par la société LN Maurice, envoyé par les services instructeurs à la CLE pour information avec possibilité de transmettre des observations. Il s'agit d'un dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), premier dossier de ce type sur lequel la CLE est sollicitée. La demande est donc différente de ce que l'on reçoit habituellement pour les projets uniquement soumis à la loi sur l'eau pour lesquels la CLE est sollicitée formellement pour avis, comme exigé dans le code de l'Environnement. Etant donné la complexité du dossier, il a été décidé de le présenter en réunion de la CLE.

Les comptes-rendus de la CLE étant rendus publics et s'agissant d'un débat préalable à un avis, les prises de paroles ne sont pas retranscrites. Il est procédé à une synthèse des échanges. Un débat s'instaure sur ce dossier, auquel participent Mme ARNAUD, Mme GUERIN, M. BARON, M. BERNARD, M. COJOCARU, M. DELUCHE, M. LAPOUYADE et M. PLISSON.

Il ressort de ce débat les éléments suivants :

- la destruction de zones humides est dans ce projet un préalable au réaménagement écologique contrairement à ce qui est présenté par le pétitionnaire. Des espèces et des habitats vont être détruits avant même que la zone humide, si elle existe au final, soit fonctionnelle. L'évitement et la réduction ne sont pas traités ;
- l'enfouissement de déchets inertes (non recyclables donc) dans le plan d'eau soulève des inquiétudes, notamment vis-à-vis de leurs caractéristiques (peu de choses connues) et des modalités de contrôle. La qualité et la dynamique de la nappe alluviale pourraient être impactées ;
- le réaménagement est prévu sur une durée de quinze ans ce qui est long et soulève des inquiétudes concernant la durabilité de l'engagement du pétitionnaire, et la mise en place effective finale de la zone humide ;
- la zone humide est aujourd'hui peu fonctionnelle en raison du mauvais profilage de la Jalle de la Menaude qui présente un angle droit, et il n'est pas prévu un tracé mieux adapté dans le projet ;
- il est nécessaire de formuler des observations sur ce dossier au regard de l'ensemble des inquiétudes qu'il soulève, même si certaines dépassent le cadre des dispositions du SAGE.

Au terme des débats, M. BERNARD rappelle que la CLE a reçu le dossier pour information avec possibilité de faire des observations aux services instructeurs, à ce titre elle peut formuler l'ensemble des remarques qu'elle souhaite, même si certaines sortent du cadre des dispositions du SAGE. Il propose donc que la cellule d'animation envoie un courriel aux services instructeurs avec les principales inquiétudes de la CLE qui ressortent de ce débat concernant ce projet. M. BARON demande s'il y a des avis contraires dans l'assemblée. Il n'y en a pas. Cette proposition est donc adoptée.

**NB** Comme décidé en réunion, le 7 juillet M. BERNARD a envoyé un courriel aux services instructeurs leur indiquant que la CLE avait débattu de ce dossier le 4 juillet 2016 et que ses observations sont les suivantes :

- Le projet constitue un renouvellement et une extension de l'exploitation et non pas un projet de réaménagement écologique. En effet, il s'agit d'une destruction de 8 ha de zones humides profitant à l'extraction de nouveaux matériaux ;
- L'évitement et la réduction de cet impact n'ont pas été étudiés ;
- La CLE a des inquiétudes quant à la réalisation effective, fonctionnelle et durable du réaménagement du site en zone humide proposé par le pétitionnaire ;
- La CLE s'interroge / s'inquiète également de l'impact de ce projet sur la dynamique et la qualité de la nappe alluviale, qui vont probablement être fortement perturbées par le remblaiement du plan d'eau par des déchets inertes du BTP.

#### **4/ Actualités**

M. BARON et M. BERNARD présentent les différentes actualités.

Concernant le développement d'une base de données SAGE et d'un SIG sur le bassin versant test de la Livenne, M. LALANDE demande si le syndicat de la Livenne amont est bien associé.

M. BERNARD répond que ce projet test sur la Livenne intègre bien la partie Charente-Maritime, que le technicien de rivière concerné a été contacté à plusieurs reprises pour étudier ses besoins, sans retour de sa part pour l'instant.

M. BARON indique qu'une présentation aux acteurs locaux et concernés de l'outil dédié à la Livenne pourrait être faite en septembre 2016.

Concernant le projet d'observatoire halieutique, qui a été abandonné, Mme RABIC indique que l'équipe technique du CRPMEM Aquitaine n'a pas le sentiment d'avoir été réticente sur le projet, ayant même donné un accord de principe le concernant.

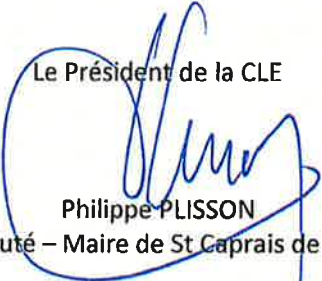
M. BERNARD indique que l'accord de principe était effectivement là, mais qu'au fur et à mesure des discussions techniques de nouvelles contraintes sont apparues, au point qu'il était devenu impossible de savoir ce que l'on pourrait présenter comme résultats aux termes de l'exercice, essentiellement pour des questions de propriété et de confidentialité. Il précise également que c'est une somme de facteurs qui a conduit à l'échec du projet. Ce n'est bien sûr pas uniquement du à ces enjeux de propriété et de confidentialité de la donnée des pêcheurs professionnels qui souhaitaient eux participer au projet, mais aussi le refus de l'association des plaisanciers de Royan de s'inscrire dans le projet ou encore le peu de données disponibles auprès d'autres partenaires. Les contraintes et inquiétudes des différents partenaires doivent être entendues et sont respectées, mais c'est aujourd'hui ce qui fait que le projet est encore bloqué.

Mme RABIC pense qu'il faut attendre un peu que les positions évoluent, que ça mûrisse.

Il n'y a pas de questions ni d'autres interventions.

### 5/ Questions diverses

En l'absence de questions diverses, M. PLISSON lève la séance à 17h15. La date de la prochaine réunion de la CLE est fixée au 12 décembre 2016.

Le Président de la CLE  
  
Philippe PLISSON  
Député – Maire de St Caprais de Blaye

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux
--

**Etaient présents :**

PLISSON Philippe	Président de la CLE - SMIDDEST
BOUCHON Alain	SIBV de la Pointe Médoc
CAPDEVIELLE Alain	Commune de Listrac Médoc
CORSAN Jean-Jacques	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
DELUCHE Jean-Marie	SIJALAG
ESCHENBRENNER Bernard	Commune du Verdon-sur-mer
GRENIER Bernard	Communauté de Communes de l'Estuaire
LALANDE Michel	SIBV de la Livenne amont
QUESSON Jacky	Conseil Départemental de la Charente-Maritime
RIGAL Jean-Michel	Syndicat Mixte du Pays Haute-Gironde
ROUSSEAU Daniel	Communauté de communes de la Haute Saintonge
TABONE Alain	Commune de Cubzac-les-Ponts
TURON Jean-Pierre	SMEGREG
VERIT Anne-Marie	Commune de Plaine-Selve

Collège des représentants des usagers, des propriétaires, des organisations professionnelles et des associations concernées
---

**Etaient présents :**

AMOUROUX Henri-Vincent	Union Maritime et Portuaire de Bordeaux
ARNAUD Colette	Association Vivre avec le fleuve
ARNAULD Elisabeth	SEPANSO
CAILLET Jean-Daniel	Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Gironde
HERVOUET Louis	ASA des Marais de Bardecille
JONCHERE Jacky	Fédération de chasse de la Gironde
LAPOUYADE Patrick	Association CURUMA
MIOSSEC Gilbert	Collectif estuaire
RABIC Jacqueline	AAPPED Gironde
RICHE Jean-Paul	Fédération de pêche de la Charente-Maritime

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics
--

**Etaient présents :**

COJOCARU Paul	Chef de la MISEN de la Gironde
COURGEON Laurent	DIRM SA
GUILLEMOT Jérôme	DREAL Aquitaine
LEBAT Eric	Agence de l'Eau Adour-Garonne
MARBOTTE Frédéric	DDTM 17
RENIER Philippe	Grand Port Maritime de Bordeaux

## Autres participants

BACHELET Guy	Université de Bordeaux 1 - CNRS
BLANC Gérard	Université de Bordeaux 1
BOUET Marie	Ville de Royan
BOUTOT Grégoire	Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime
BRICHE Nathalie	Département de la Gironde
CHARDON Emilie	EAUCEA
CREISER Romain	SMBV des jalles de Castelnau et de Cartillon
FORT Alain	GPMB
GUERIN Christine	EPIDOR
MALOUBIER Laëtitia	Syndicat Mixte du Pays Médoc
MAS Julien	GPMB
MILLET Geoffroy	Syndicat Mixte du ruisseau du Guà
ROBIN Emmanuel	Fédération de chasse de la Gironde
SAILLARD Thibault	ARTELIA
BARON Jérôme	SMIDDEST
BERNARD Clément	SMIDDEST
JAUFREY Benjamin	SMIDDEST

Étaient excusés : Monsieur LOPEZ Serge (Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de Gironde), Monsieur FERON Jean-Marie (SMBV Centre Médoc Gargouilh), Monsieur RENARD Alain (Département de la Gironde), Monsieur SUBRENAT Kévin (Bordeaux Métropole), Madame CABRERA Fabienne (Commune de Bègles), Monsieur MAIGRE Robert (commune de Barzan), Madame PIASECKI Véronique (commune de Saint Sorlin de Conac), Madame MARTIN Elisabeth (commune d'Epargnes), Madame ZAMBON Josiane (SPIPA), Monsieur JOLY Pierre (Commune de Bourg), Monsieur DUCOUT Pierre (Commune de Cestas), Monsieur QUENTIN Didier (Commune de Royan), Madame DUCOUT Valérie (Commune de Saint-Ciers sur Gironde), Monsieur LATOUCHE Claude (Association conservatoire de l'Estuaire), Monsieur FEYTE Bernard (Association des Plaisanciers de Royan), Monsieur AMBLARD Michel (Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime), Monsieur PERAGALLO Jean (Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest), Monsieur BEYRAUD Pierre-Guy (CNPE du Blayais), Monsieur LABROUSSE Jean-Michel (Comité Départemental des Pêches Maritimes de la Gironde), Monsieur CHASTAING Christophe (UNIMA), l'ONEMA de la Gironde, l'ONEMA la Charente-Maritime, la DDPP de la Gironde, Madame ROLLAND Guillemette (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres).